



N° 23-11-73

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le **23 novembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAIN - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Laura COUDRIER (présente de 20h30 à 21h35)

Absents :

M. Denis JOLY - M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - M. Philippe HERCYK - M. Fabien MOINIER Mme Claudine STEINMANN - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35)

Pouvoirs :

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
M. Denis JOLY pouvoir à M. Marc CLOUET
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME
M. Fabien MOINIER pouvoir à M. François JEFFROY
Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35) pouvoir à Mme Amalia CAPITAIN

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	19
Nombre de Conseillers Votants	24
Date de convocation	16/11/2023
Date d'affichage	16/11/2023

Objet : Marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale – Autorisation de signature d'un Avenant n°3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique notamment ses articles L2194-1 et R2194-5,

VU les circulaires n°6374/SG du 29 septembre 2022 et n°6380/SG du 30 Novembre 2022,

VU l'attribution du marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale à la société ELRES- ELIOR France Enseignement, par délibération du Conseil Municipal du 25 Mars 2021 et décision du Maire N°2021-30 du 12 juillet 2021,

VU les avenants n°1 et 2 au marché ayant pour objet, d'une part de retirer la fourniture et l'entretien des vêtements de travail des agents de la restauration municipale, et, d'autre part, notamment d'augmenter les prix de 7,8% du 1^{er} mars au 31 aout 2023 et de modifier la fréquence de révision des prix,

VU l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 octobre 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 20 novembre 2023,

VU le budget communal,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20231123-23-11-73-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023

VU le projet d'avenant n°3 au marché,

CONSIDERANT la demande d'ELIOR par courrier en date du 13 octobre 2023, de maintenir l'augmentation des prix du marché de 7,8%, compte tenu du contexte de crise économique et sociale actuels et ce, jusqu'à la fin maximale d'exécution du marché, à savoir jusqu'au 31 août 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE

POUR : 16

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAIN (pouvoir Mme Laura COUDRIER) - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

ABSTENTION : 8

Mme Carmela DEGLIAME (pouvoir M. Philippe HERCYK) - M. Philippe GEFFROTIN - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY (pouvoir M. Fabien MOINIER) - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°3 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale, avec la société ELRES- ELIOR France Enseignement sise Tour Egée, 11 allée de l'Arche, 92 032 Paris La Défense Cedex. Cet avenant n°3 a pour objet de maintenir l'augmentation de 7,8% des prix du marché, à compter du 1^{er} septembre 2023 et ce, jusqu'à la fin du marché.

Article 2 : DE FIXER les prix des repas et des prestations annexes aux montants indiqués dans les BPU annexés à l'avenant n°3.

Article 3 : Les dépenses liées à la signature de l'avenant N°3 seront imputées au budget de fonctionnement 2023 et suivants de la ville,

Article 4 : Monsieur Le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,

le

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
M. Lucien CORINTHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.